

Décision

Générale

colonial

Décision n° 927 du 21 juillet 1953

n° 927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date de publication
21 juillet 1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Ne percevra plus la prime de spécialité le garde-cercle désigné ci-après, pour compter du 1er juillet 1953 : Aidid Dembil, 2e classe, Mlle 194, pompier.